Séance du 29.11.2012

Musée des Bisses
Le CC accepte le cautionnement d'un emprunt bancaire de Fr. 80'000.00 destiné à couvrir les factures impayées pour les travaux réalisés en 2012.

Séance du 13.12.2012

Conseil général : candidats supplémentaires
Lors de l'élection du 11 novembre 2012, sept sièges du conseil général n'ont pas été repourvus.

Le CC prend connaissance et ratifie les candidats supplémentaires présentés par les partis, soit :

Parti Démocrate Chrétien d'Ayent

- Jean-David Chabbey
- Jean Marie Morard
- Béatrice Praplan

Entente Libérale Radicale d'Ayent

- Armande Rochat

Parti Socialiste d'Ayent

- Christophe Aymon
- Deny Herbelin
- Daniel Zufferey

Ecole de Botyre, sécurité parasismique
Le CC prend connaissance du rapport du bureau Editech SA concernant la vérification de la sécurité parasismique du bâtiment scolaire de Botyre.

Ce bâtiment, qui date des années 60, ne respecte pas les normes en vigueur. Pour le mettre en conformité diverses mesures sont préconisées. Le CC accepte le devis général pour les travaux de sécurité parasismique pour Fr. 240'000.00 TTC. Ces travaux seront réalisés en 2014.

Séance du 10.01.2013

Nomination des présidents et présidentes de commission pour la législature 2013-2016

Marco Aymon
Trafic et éclairage public, police, Bourgeoisie et triage forestier, Maison Peinte, Fondation Jensen, commission consultative du personnel.

Nicole Jollien
Edilité, culture et bibliothèque, information.

Nicole Bonvin
Environnement et torrents, énergie, mensurations fédérales, taxes cadastrales, SIT.

Bernard Morard
Aménagement du territoire, finances.

Vivian Mottet
Tourisme et promotion économique, jeunesse, sports, loisirs, sécurité civile.

François Pellissier
Scolarité, formation et emploi, eau-égouts, tribunal de police.

Dominique Savioz
Social, crèche, appartements protégés, agriculture-viticulture.

Conseil général : convocation de la séance constitutive
Conformément à l'art. 23 de la Loi sur les communes et à l'art. 3 RCG, la séance constitutive du conseil général est convoquée par le conseil municipal.

Le CC décide de convoquer la séance constitutive du CG le jeudi 7 février 2013 à 19h30 à la salle de gymnastique de St-Romain.

Le CC fixe l'ordre du jour suivant :

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du PV de la séance du 13 décembre 2012
4. Election du président du conseil général
5. Election des membres du bureau du conseil général
6. Election des membres de la commission de gestion
7. Election du président de la commission de gestion
8. Divers

Autorisations d'exploiter
Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre 2 autorisations d'exploiter, soit :

- Mme Monica Clivaz pour le café-restaurant des Sports à Botyre,
- M. Yves Constantin pour le tea-room Le Grini à Botyre.

Séance du 24.01.2013

Anzère Tourisme

Le CC prend connaissance et accepte les comptes 2011/2012 d'Anzère Tourisme. Ceux-ci bouclent sur une perte de Fr. 59'720.47. Le découvert au Bilan se monte à Fr. 246'735.61.

Séance du 07.02..2013

Nomination des commissaires

Le CC prend connaissance et ratifie la liste des commissaires pour la législature 2013-2016.

Information

Présidente :	Jollien Nicole	ELR
Membres :	Aymon Marco	PS
	Pellissier François	PDC

Edilité

Présidente :	Jollien Nicole	ELR
Membres :	Blanc Alain	PDC
	Ravaioli Camillo	PDC
	Constantin Vladimir	PS
	Plaschy Didier	PS

Culture et bibliothèque

Présidente :	Jollien Nicole	ELR
Membres :	Torrent Stéphane	PS
	Bieler Jacqueline	PDC

Scolarité, formation et emploi

Président :	Pellissier François	PDC
Scolaire		
Membres :	Morard Didier, 1978	ELR
	Plaschy Manuella	PS
Formation et emploi		
	Aymon Serge de Maurice	PS
	Darbellay François	PDC

Eaux-égouts

Président :	Pellissier François	PDC
Membres :	Sermier Christian	ELR
	Savioz Serge	PS

Environnement et torrents

Présidente :	Bonvin Nicole	PDC
Membres :	Widmer Frédéric	ELR
	Cotter Jeannot	PS

Energie, TIV, redevances, concessions

Présidente :	Bonvin Nicole	PDC
Membres :	Morard Christian de Candide	PS
	Quarroz Christian	ELR

Mensuration fédérale, taxes cadastrales, SIT

Présidente :	Bonvin Nicole	PDC
Mensuration fédérale		
Membres :	Mottet Vivian	PS
	Rey Christian	ELR

Taxes cadastrales

	Beney Jérôme	PDC
	Cotter Armand	PS
Voix consultative :	Blanc Marianne	Teneur de cadastre

Social, crèche, appartements protégés

Présidente :	Savioz Dominique	PS
Membres :	Bonvin Sylvie	PDC
	Blanc Ursula	ELR

Agriculture, viticulture

Présidente :	Savioz Dominique	PS
Agriculture		
Membres :	Fardel Jean-Michel	PDC
	Délétroz Jimmy	ELR
Viticulture		
	Gaudin Aman	PS
	Travelletti Raoul	PDC

Finances

Président :	Morard Bernard	PDC
Membres :	Blanc Raphaël	PDC
	Jollien Nicole	ELR
	Savioz Dominique	PS
	Dussex Eric	PS

Aménagement du territoire

Président :	Morard Bernard	PDC
Membres :	Rey David	PDC
	Jollien Nicole	ELR
	Cotter Jean-Michel	PS
	Cotter David	PS

Tourisme, promotion économique

Président :	Mottet Vivian	PS
Membres :	La Sala Frédéric	PS
	Aymon François	ELR
	Gaudin Emmanuel	PDC
	Chabbey Yves	PDC

Jeunesse, sport et loisirs

Président :	Mottet Vivian	PS
Membres :	Blanc Serge	ELR
	Morard Christian d'Adolphe	PDC

Trafic et éclairage public

Président :	Aymon Marco	PS
Membres :	Dussex Gaëtan	ELR
	Rey Alexandre	PDC

Bourgeoisie, Triage forestier

Président :	Aymon Marco	PS
Membres :	Bétrisey Albert	ELR
	Riand Jean-Pierre	PDC

Tribunal de police

Président :	Pellissier François	PDC
Membres :	Follonier Mélanie	ELR

	Thurre Benoît	PS
	Franzetti Marie	greffier-juriste

Fondation Maison Peinte

Président :	Aymon Marco	PS
Membres :	Délétroz Lorétan Annette	PS
	Jollien Nicole	ELR
	Morard Bernard	PDC
	Savioz Hervé	PDC

Fondation Jensen

Président :	Aymon Marco	PS
Membres :	Jollien Nicole	ELR
	Pellissier François	PDC
	Vilstrup Dorthe	
	Bétrisey Albert	

Police

Président :	Aymon Marco	PS
Membres :	Jollien Benoît	ELR
	Moos Pierre-Alain	PDC

Droit de cité

Président :	Aymon Marco	Président de commune
Membres :	Pellissier François	Président commission scolaire
	Savioz Dominique	Présidente commission sociale
	Aymon Jean-Claude	Directeur des écoles
	Un employé de l'administration	Personne à définir de cas en cas

Taxe promotion touristique

Président :	Mottet Vivian	PS
Membres :	Bétrisey Luc	Représentant Anzère Tourisme
	Bonvin Nicole	Représentante communal commission impôts

1er bureau électoral

Président :	Parti socialiste	
Membres :	Landry Elisabeth	PS
	Aymon Noëlle	PS
	Morard Raffaela	PDC
	Blanc Viviane	PDC
	Dussex Mathieu	PDC
	Gaudin Fanny	PDC
	Juillard Elisabeth	ELR
	Follonier Colette	ELR

2ème bureau électoral

Président :	Parti démocrate chrétien	
Membres :	Rey Laurence	PDC
	Aymon Rita	PS
	Maret Véronique	PS
	Schild Dominique	ELR

3ème bureau électoral

Président :	Entente libérale radicale	
Membres :	Morard Yvette	PDC
	Tavernier Carmen	PDC
	Morard Rosa	PS

	Herbelin Murielle	PS

Commission consultative d'urbanisme et d'architecture - CCUA

Président :	Jollien Nicole	ELR
	ou	
	Morard Bernard	PDC
Membres :	Bétrisey Claudia	Architecte ETH SIA
	Rudaz Sylvie	Architecte EPF SIA

Taxateurs officiels

Taxateurs :	Aymon Serge	PS
	Fellay Jérôme	PDC
	Quarroz Christian	ELR

Délégués commission d'impôts

Délégués :	Bonvin Nicole	PDC
	Crettaz Gérard	PS

Délégués TIV

Délégués :	Bonvin Nicole	PDC
	Plaschy Didier	PS

Commission scolaire régionale : Pellissier François

Hygiène dentaire : Savioz Dominique

NAT : Mottet Vivian

Association des communes suisses : Jollien Nicole, Bonvin Nicole, Savioz Dominique

Antenne Régions Valais Romand : Aymon Marco

Home Les Crêtes (conseil de fondation) : Aymon Marco, Jollien Nicole, Morard Bernard

Cabane des Audannes : Mottet Vivian

Tour du Wildhorn : Mottet Vivian

Place AV0 : Aymon Marco.

Groupement population de montagne : Jollien Nicole, Bonvin Nicole, Savioz Dominique

Télé Anzère SA : Aymon Marco

UTO : Bonvin Nicole

CMS : Savioz Dominique

Paroisse : Jollien Nicole

Association de l'ancien hôpital de Gravelone : Savioz Dominique

Chambre pupillaire intercommunale : Aymon Marco

Valais/Wallis Promotion : Mottet Vivian

Anzère Spa & Wellness SA : Aymon Marco, Jollien Nicole

Association du jumelage : Mottet Vivian

Autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à Mme Hafida El Asri Rossier pour le restaurant Eden Le Panorama (Anzère).

Centre No 6 Ski Valais

Le CC décide de renouveler sa participation financière pour une nouvelle période de 3 ans. Il accepte d'accorder un montant de solidarité de Fr. 1.00 par habitant. Il accepte d'allouer un montant de Fr. 1'000.00 par athlète, mais uniquement pour les jeunes dont les parents sont domiciliés sur la commune (dépôt des papiers).

Rallye international du Valais

Le CC accorde les autorisations nécessaires au Rallye international du Valais pour l'utilisation des routes communales le jeudi 7 novembre 2013.

Séance du 21.02.2013

Remembrement parcellaire urbain du secteur de la Place-Villa

Le RCCZ et son cahier des charges des zones à aménager de La Place-Villa et Villa fixent les dispositions constructives et rend obligatoire l'élaboration d'un plan d'aménagement détaillé.

La réalisation en un seul remembrement des deux périmètres (RPU) figurant dans le plan d'affectation des zones a été approuvée par le Conseil d'Etat.

Le CC accepte le plan d'aménagement détaillé (PAD) et le règlement y relatif. Il accepte également le rapport sur les mesures préparatoires.

Le CC accepte de participer pour 25 % aux coûts de planification et de réalisation des équipements. Il donne son accord de principe afin d'entreprendre les travaux de réfection du torrent simultanément à ceux du remembrement.

Nomination d'un taxateur

Le CC ratifie la proposition de l''Entente Libérale Radicale qui propose de nommer M. Christian Quarroz comme taxateur officiel.

Séance du 07.03.2013

Adjudications de travaux

Le CC adjuge les travaux d'ingénieurs pour le remplacement d'une conduite d'eau potable Maison Neuve-Pralan au bureau Jollien et Rey SA pour le montant de Fr. 19'845.00 TTC. Cette offre est la plus avantageuse.

Le CC adjuge les travaux d'ingénieurs relatifs au remplacement d'une conduite d'eau potable St-Romain-Saxonne au bureau Editech SA pour le montant de Fr. 10'524.20 TTC. Cette offre est la plus avantageuse.

Séance du 21.03.2013

Cellules de dégrisement
La Police municipale de Sion met à disposition des cellules de dégrisement en faveur d'autres communes. Le CC prend connaissance et accepte la convention proposée.

Bourgeoisie : comptes 2012
Le Conseil bourgeoisial prend connaissance et accepte les comptes 2012.

Présentation du résultat annuel		2012
Compte de fonctionnement		
Résultat avant amortissements comptables		
Charges financières	fr.	68'639.85
Revenus financiers	fr.	88'998.65
Marge d'autofinancement	fr.	**20'358.80**
Résultat après amortissements comptables		
Marge d'autofinancement	fr.	20'358.80
Amortissements ordinaires	fr.	20'348.20
Excédent de produits	fr.	**10.60**
Financement		
Marge d'autofinancement	fr.	20'358.80
Excédent de financement	fr.	**20'358.80**

Le Conseil bourgeoisial accepte également, à l'unanimité, le budget 2013 de la Bourgeoisie, ainsi que le plan financier 2013-2016.

Séance du 04.04.2013

Anzère Spa Wellness SA
Le CC accepte de cautionner un emprunt bancaire de Fr. 500'000.00 en faveur de la société Anzère Spa Wellness SA afin qu'elle puisse assumer ses engagements financiers. La durée du cautionnement est fixée à 20 ans.

Activités d'été
L'Office du Tourisme a décidé de proposer un "Passeport Vacances" durant l'été 2013.

L'Association des Parents d'Ayent (APA) a décidé d'adhérer à ce projet en versant une contribution.

Le CC décide de participer au projet "Passeport Vacances" durant l'été 2013 par le versement d'un montant de Fr. 3'000.00. Cette subvention ne concerne que l'année 2013. La participation communale permettra ainsi de diminuer de 20 % le coût à charge des enfants d'Ayent, soit un rabais de Fr. 10.00 par activité.

Stade St-Jacques, conciergerie

Sur proposition de l'US Ayent-Arbaz, le CC décide d'engager M. Vincent Bayeul comme responsable du stade de Lényre.

Service eau-égouts : nomination

87	**12**	**Service eau-égouts : nomination**
Admin	**100.21**	**Personnel d'exploitation**

Le CC décide d'engager M. Jean-Marie Morard au poste de chef du service eaux-égouts. Son début d'activité est fixé au 1er mai 2013.

Séance du 18.04.2013

Réfection de l'école de Botyre

Dans le cadre des travaux de réfection de l'ancien bâtiment de l'école de Botyre, le CC attribue les travaux suivants:

- Echafaudages : Ardag SA, Riddes, pour le montant de Fr. 16'771.30 TTC.
- Isolation extérieure : A & J & F, Ayent, pour le montant de Fr. 163'758.00 TTC.
- Fenêtres en aluminium : BTA SA, Sion, pour le montant de Fr. 268'360.40 TTC.
- Stores à lamelles : Roccalu SA, Charrat, pour le montant de Fr. 22'548.80 TTC.

Toutes ces offres sont les plus avantageuses.

Course de côte Ayent Anzère 27-28 juillet 2013

Le CC délivre l'autorisation pour la course de côte automobile Ayent – Anzère qui aura lieu les 27 et 28 juillet 2013.

Nomination

Le CC décide d'engager Mme Elisabeth Juillard au poste d'employée au service du contrôle de l'habitant. Son taux d'activité est de 40 %.

Séance du 25.04.2013

Comptes 2012

Le CC accepte, à l'unanimité, les comptes 2012 de la Municipalité. Le total du bilan au 31.12.2012 s'élève à Fr. 38'900'498.41 et la fortune à Fr. 17'974'068.47.

Aperçu du compte administratif		Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	15'205'978.45	14'041'500.00	14'747'470.84
Revenus financiers	+ fr.	19'361'808.90	18'531'300.00	19'007'042.92
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	**4'155'830.45**	**4'489'800.00**	**4'259'572.08**
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	4'155'830.45	4'489'800.00	4'259'572.08
Amortissements ordinaires	- fr.	2'584'639.05	2'730'400.00	2'778'728.18
Amortissements complémentaires	- fr.	-	-	300'000.00
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= fr.	**1'571'191.40**	**1'759'400.00**	**1'180'843.90**
Compte des investissements				
Dépenses	+ fr.	6'345'377.55	7'002'000.00	6'019'908.80
Recettes	- fr.	1'913'943.10	2'939'100.00	2'890'115.43
Investissements nets	= fr.	**4'431'434.45**	**4'062'900.00**	**3'129'793.37**
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	4'155'830.45	4'489'800.00	4'259'572.08
Investissements nets	- fr.	4'431'434.45	4'062'900.00	3'129'793.37
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	**275'604.00**	-	-
Excédent de financement	= fr.	-	**426'900.00**	**1'129'778.71**

Séance du 02.05.2013

Structure Naftaline

Le CC décide d'engager M. Alan Rittiner, domicilié à Champlan, comme apprenti assistant socio-éducatif à la structure Naftaline.

Autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Raoul Travelletti pour le Café Travelletti à St-Romain.

Personnel enseignant

Suite à la mise au concours parue dans le Bulletin officiel et le Nouvelliste du 15 mars dernier, le CC décide de préaviser l'engagement des personnes suivantes :

- Mme Marie Servet-Constantin pour un mi-temps (2 jours) en 2ème année primaire.
- Mme Véronique Tazlari-Francey pour un temps complet en 5ème année primaire.
- Mme Camille Rouvinez pour un temps complet en 3ème année primaire.
- Mme Karen Rudaz pour un mi-temps en 1/2P pour l'année 2013/2014.

Travaux de rénovation complexe scolaire de St-Romain
Dans le cadre des travaux de rénovations des bâtiments scolaires de St-Romain, le CC adjuge les travaux suivants :

- Cloison Mobile : Savioz-Chabbey Sàrl pour le montant de Fr. 38'599.85.00 TTC.
- Chauffage / Ventilation extérieure : Travelletti & Biner SA pour le montant de Fr. 40'900.00 TTC.
- Faux-plafond : Philippe Aymon pour le montant de Fr. 13'902.85 TTC.
- Cuisine : Restorex SA pour le montant de Fr. 27'577.55 TTC.

Ces offres sont les plus avantageuses.

Séance du 16.05.2013

Route Crêtes Pro de Savioz
Le CC adjuge les travaux de génie civil à l'entreprise Aymon SA pour le montant de Fr. 257'822.00 TTC.

Cette offre est la plus avantageuse.

Contrat de droit de superficie
Le CC décide d'accorder au Triage forestier Lienne-Morge un DDP d'une durée de 50 ans. Le loyer est fixé à Fr. 20'000.00 par année, indexé au coût de la vie.

Réfection de l'école de Botyre (2ème étape)
Dans le cadre de la réfection de l'ancien bâtiment du centre scolaire de Botyre, le CC attribue les travaux suivants :

- Fouilles en rigole et maçonnerie : Christian Jean pour le montant de Fr. 20'703.60 TTC.
- Menuiserie: Alain Morard pour le montant de Fr. 6'463.70 TTC.
- Electricité : Freléchox SA pour le montant de Fr. 79'534.10 TTC.

Ces offres sont les plus avantageuses.

Nomination d'un adjoint de direction au CO
Le CC nomme M. Olivier Blanchet en tant qu'adjoint à la direction du CC pour 3 périodes hebdomadaires de décharge d'enseignement.

Séance du 29.05.2013

Cartes journalières CFF
Le CC décide d'acheter un 3ème abonnement "Carte journalière Commune". Le prix du billet reste fixé à Fr. 39.00.

Remplacement conduites d'eau potable
Le CC attribue les travaux suivants :

Conduite St-Romain-Saxonne
- Appareillage : Travelletti & Biner SA pour le montant de Fr. 34’066.25 TTC.
- Génie civil : Jean Christian pour le montant de Fr. 95'980.35 TTC.

Conduite Maison Neuve-Pralan
- Appareillage : Travelletti & Biner SA pour le montant de Fr. 63'511.00 TTC.
- Génie civil : Jean Christian pour le montant de Fr. 68'958.25 TTC.

Ces offres sont les plus avantageuses.

Autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à Mme Anastasia Egorova pour le restaurant Eden Le Panorama (Anzère).

Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels

En mars 2012, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur les droits de mutations (LDM). Selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 octobre 2012, l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi a été fixée au 1er janvier 2013.

La loi permet aux communes de prélever un impôt additionnel sur les mutations des immeubles situés sur son territoire et en fixer le taux. Cette décision est de la compétence de l'organe législatif. Le taux additionnel communal ne peut excéder 50 pour cent des droits de mutations cantonaux.

Le CC prend connaissance et accepte le règlement nécessaire. Il fixe le taux d'impôt additionnel à 50 %.

Ce règlement devra être accepté par le Conseil général, puis homologué par le Conseil d'Etat.

Route de la Pronde

Le CC attribue les travaux de réfection de la route de la Pronde à l'entreprise Christian Jean pour le montant de Fr. 292'533.10 TTC.

Cette offre est la plus avantageuse.

Séance du 27.06.2013

Cimetière
Afin de poursuivre les travaux d'extension du cimetière, le CC décide d'attribuer les mandats suivants de gré à gré, soit :

- Constantin Martial & Cie à Vernayaz, fourniture et la pose de grilles pour urnes en béton pour un montant de Fr. 40'878.00 TTC.
- Marbrerie Moderne SA - Lomazzi Frères, fourniture et pose de 72 plaques en marbre pour un montant de Fr. 19'490.00 TTC.
- Ingéo SA, travaux d'ingénieur pour le montant de Fr. 1'800.00 TTC.

Séance du 01.08.2013

Ligue valaisanne pour la protection des animaux
Par courrier du 21.06.2013, la LVPA relève que dès le 1er janvier 2012 est entrée en vigueur la nouvelle répartition financière entre l'Etat du Valais et les Communes (RPT II) concernant la perception de la taxe sur les chiens. Depuis cette date, les communes valaisannes ne ristournent plus les taxes de médailles de chiens à l'Etat du Valais comme c'était le cas auparavant.

Le CC décide de verser un montant forfaitaire de Fr. 500.00 à la LVPA. Cette décision est valable pour l'année 2013.

Délivrance d'une autorisation d'exploiter
Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Hors Kulhanek pour le café-restaurant-auberge du Soleil à Botyre.

Structure Naftaline
Le CC décide d'engager les personnes suivantes :

- Mme Gaudin Corinne, domiciliée à Ayent, en tant qu'éducatrice de la petite enfance.
- Mlle Sylvie Pierroz, domiciliée à Sion, en tant qu'auxiliaire de crèche.

REP, étape 2014 : adjudication
Le CC attribue les travaux suivants :

- Route des Fleyves, Christian Jean, Ayent, pour le montant de Fr. 325'067.60 TTC.
- La Giète-Tsétéon, Aymon SA, Ayent, pour le montant de Fr. 22'248.00 TTC.
- Chemin de Bognou, Aymon SA, Ayent, pour le montant de Fr. 65'599.20 TTC.

Ces offres sont les plus avantageuses.

Projet régional de compensation Folatyre : adjudication
Le CC décide d'attribuer les travaux relatif au projet régional de compensation de Folatyre à Christian Jean, Ayent, pour le montant de Fr. 34'388.35 TTC. Cette offre est la plus avantageuse.

Séance du 22.08.2013

Mérites sportifs 2012/2013

Mérite sportif "athlète"

- Margaux Givel : championne suisse élite de slalom 2012.
- David Erard : divers résultats en athlétisme Elite et Master 2012.
- Christophe Priod : Sport Handicap Sion, champion suisse Spécial Olympics Basket 2013.
- Laurent Follonier : Sport Handicap Sion, champion suisse Spécial Olympics Basket 2013.

- Yvan Moos : champion valaisan 2013 de cross.
- Hélène Dussex : 3ème au championnat suisse de hip-hop avec WLS Crew.
- Laura Chabbey : 3ème au championnat suisse de hip-hop avec WLS Crew.
- Michel Matthey : vainqueur du Bol d'Or 2013 (temps compensés monocoques).
- Charline Blanc : championne valaisanne natation 2012, catégorie 2000 et vice-championne suisse dos 100 m, catégorie 2000.

Mérite sportif "dirigeant ou entraîneur"

- Delphine Mudry : 10 ans en tant que monitrice (Twirling - Majorettes Ayent).
- Sébastien Délétroz : apport dans les courses régionales (Tour des Alpages, Marathon des Alpages).

Mérite sportif "équipe"

- Badminton Club, 1ère place interclubs, championnat VS junior A.
- Badminton Club, 1ère place interclubs, championnat VS junior B.

Mérites culturels 2012/2013

Mérite spécial

- Groupe rock "Psychose" pour ses 25 ans de carrière.

Distinction culturelle

- Julie Beauvais pour sa carrière de metteur en scène, reconnue internationalement.
- Jérôme Lorenzetti, champion valaisan quatuor de cuivre catégorie moyenne, vice-champion suisse quatuor 2ème catégorie.

Reconnaissance culturelle

- Pascal Eguisier, personnage principal du film documentaire "Hiver Nomade".

Cheminements à pied pour petites machines dans le secteur viticole
Le CC attribue de gré à gré les travaux de la 1ère étape à l'entreprise Aymon SA, Ayent, pour le montant de Fr. 118'361.40 TTC. Cette offre est la plus avantageuse.

Séance du 05.09.2013

Proposition de nom de rues
Le CC officialise trois nouveaux noms de rue :

- Beulet : Route de Beulet
- Anzère : Chemin des Masques
- Anzère : Chemin des Alpes

Séance du 19.09.2013

Travaux de rénovation de la chapelle d'Anzère
Le CC décide de verser une participation financière de Fr. 10'000.00 pour les travaux de rénovation de la chapelle d'Anzère.

Séance du 03.10.2013

Budget Anzère tourisme
Le CC prend connaissance et accepte le budget présenté pour 2014. Celui-ci prévoit des charges de Fr. 1'033'725.00 pour des recettes de Fr. 1'035'000.00, d'où un excédent de produits de Fr. 1'275.00.

Remembrement urbain du secteur de Place-Villa
En application des articles 14, 20 et 30 de la loi du 16.11.1989 concernant le remembrement et la rectification de limites, la procédure de remembrement est introduite par décision du conseil municipal. Le conseil municipal a autorité pour décider le genre de remembrement (art. 20).

Ainsi donc, le CC décide

- l'introduction de la procédure de remembrement urbain pour la zone à aménager de Place-Villa (art. 12)
- que le remembrement est un remembrement d'office (art. 20).

Désignation d'un élu au Conseil général
En remplacement de M. Jean-Marie Morard, employé communal, les Parrains de la liste du Parti démocrate chrétien d'Ayent lors de l'élection du Conseil général de 2012 propose M. Fabien Aymon, 19.03.1983, fils de Marcel, domicilié rue du Lageret 8 à Ayent.

Le CC ratifie cette nomination et proclame M. Fabien Aymon élu tacitement au Conseil général.

Participation aux abonnements Télé Anzère et Anzère Spa et Wellness
La commune d'Ayent, en collaboration avec Télé Anzère SA, propose des abonnements de saison 2013/2014 à des tarifs préférentiels pour les enfants, apprentis et étudiants jusqu'à 25 ans, domiciliés sur la commune, soit :

- **Enfants dès 6 ans (scolarité obligatoire) Fr. 40.00**
- **Apprentis et étudiants jusqu'à 25 ans, 25ème année comprise Fr. 100.00**

La commune d'Ayent, en collaboration avec Anzère Spa Wellness SA, propose des abonnements annuels 2014 à des tarifs préférentiels pour les enfants, apprentis et étudiants jusqu'à 25 ans, domiciliés sur la commune, soit :

- **Enfants dès 6 ans (scolarité obligatoire) Fr. 60.00**
- **Apprentis et étudiants jusqu'à 25 ans, 25ème année comprise Fr. 120.00**

Séance du 17.10.2013

Requêtes pour des prêts d'études
Conformément au règlement communal en vigueur sur les prêts d'études, le CC décide d'allouer un prêt communal à deux étudiants.

Enlèvement d'ordures
Depuis plusieurs années, des problèmes sur les places de ramassage d'ordures sont constatées. Dorénavant des caméras de surveillance seront installées Toutes incivilités, dépôt de matériaux ou d'ordures à côté des containers ou aux endroits non appropriés, seront amendées.

Autorisation d'exploiter
Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Henri Picard pour le Bistrot Take Away Tino à Anzère.

Séance du 24.10.2013

Le CC examine le budget 2014 de la Municipalité et l'accepte.

Aperçu du compte administratif		Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	14'747'470.84	14'596'400.00	15'178'800.00
Revenus financiers	+ fr.	19'007'042.92	18'619'600.00	18'749'900.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	**4'259'572.08**	**4'023'200.00**	**3'571'100.00**
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	4'259'572.08	4'023'200.00	3'571'100.00
Amortissements ordinaires	- fr.	2'778'728.18	2'894'700.00	2'915'100.00
Amortissements complémentaires	- fr.	300'000.00	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= fr.	**1'180'843.90**	**1'128'500.00**	**656'000.00**
Compte des investissements				
Dépenses	+ fr.	6'019'908.80	6'566'500.00	6'098'500.00
Recettes	- fr.	2'890'115.43	2'123'000.00	2'510'900.00
Investissements nets	= fr.	**3'129'793.37**	**4'443'500.00**	**3'587'600.00**
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	4'259'572.08	4'023'200.00	3'571'100.00
Investissements nets	- fr.	3'129'793.37	4'443'500.00	3'587'600.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	**420'300.00**	**16'500.00**
Excédent de financement	= fr.	**1'129'778.71**	-	-

Séance du 29.10.2013

Route du Pissieu

Le CC attribue les travaux de la route du Pissieu à l'entreprise Christian Jean pour le montant de Fr. 86'172.45 TTC. Cette offre est la plus avantageuse.

Séance du 14.11.2013

Plan financier 2014-2017

Le CC prend connaissance et approuve le plan financier 2014-2017.

Résultats	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Planfin 2015	Planfin 2016	Planfin 2017
Prévisions compte de fonctionnement										
Total des charges financières	14 228 097	17 389 059	15 093 625	15 205 974	14 747 466	14 596 400	15 178 800	15 475 000	15 715 000	15 958 400
Total des revenus financiers	17 995 309	20 892 647	20 196 812	19 361 804	19 007 038	18 619 600	18 749 900	18 912 000	19 087 000	19 264 000
Marge d'autofinancement	**3 767 212**	**3 503 588**	**5 103 187**	**4 155 830**	**4 259 572**	**4 023 200**	**3 571 100**	**3 437 000**	**3 372 000**	**3 305 600**
Amortissements ordinaires	3 149 649	2 753 638	2 880 339	2 584 639	2 778 728	2 894 700	2 915 100	2 935 000	3 116 500	3 272 300
Amortissements complémentaires	0	0	0	0	300 000	0	0	0	0	0
Amortissement découvert au bilan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Excédent revenus (+) charges (-)	**617 563**	**749 950**	**2 222 848**	**1 571 191**	**1 180 844**	**1 128 500**	**656 000**	**502 000**	**255 500**	**33 300**
Prévision du compte des investissements										
Total des dépenses	3 922 833	6 697 714	7 807 123	6 345 377	6 019 908	6 566 500	6 098 500	5 162 500	5 835 000	5 760 000
Total des recettes	542 658	1 184 157	1 410 362	1 913 943	2 890 115	2 123 000	2 510 900	1 085 000	1 085 000	1 085 000
Investissements nets	**3 380 175**	**5 513 557**	**6 396 761**	**4 431 434**	**3 129 793**	**4 443 500**	**3 587 600**	**4 077 500**	**4 750 000**	**4 675 000**
Financement des investissements										
Report des investissements nets	3 380 175	5 513 557	6 396 761	4 431 434	3 129 793	4 443 500	3 587 600	4 077 500	4 750 000	4 675 000
Marge d'autofinancement	3 767 212	3 503 588	5 103 187	4 155 830	4 259 572	4 023 200	3 571 100	3 437 000	3 372 000	3 305 600
Excédent (+) découvert (-) de financement	**387 037**	**- 2 009 969**	**- 1 293 574**	**- 275 604**	**1 129 779**	**- 420 300**	**- 16 500**	**- 640 500**	**- 1 378 000**	**- 1 369 400**
Modification de la fortune/découvert										
Solde du compte de fonctionnement	617 563	749 950	2 222 848	1 571 191	1 180 844	1 128 500	656 000	502 000	255 500	33 300
Amortissement du découvert	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fortune nette (+) / découvert du bilan (-)	**12 249 239**	**12 999 189**	**15 222 037**	**16 793 228**	**17 974 072**	**19 102 572**	**19 758 572**	**20 260 572**	**20 516 072**	**20 549 372**

Séance du 05.12.2013

Autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à Mme Sonia Aymon pour le Carnotzet Le Grenier à Anzère.

Auxiliaires de police saison 2013-2014

Le CC décide d'engager trois auxiliaires pour la saison d'hiver 2013-2014, soit :

- M. Guy Lugrin, Ayent
- Mme Laurence Pittet, Villette
- Mme Jessy Joy Pott, Sierre

Séance du 19.12.2013

Délivrance d'une autorisation d'exploiter
Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à Mme Adelheid Blum Ribeiro Ferreira pour le café-restaurant Le Grenier "chez Heidino" à Anzère.

Séance du 09.01.2014

Délivrances d'autorisations d'exploiter
Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter

- à M. Jean-Pierre Blanc pour l'enseigne "Les Ecuries de Tsalan";
- à M. Jean-Pierre Constantin pour l'enseigne "Hôtel Restaurant La Poste".

Tarifs pour les contraventions au règlement de police
Le CC fixe les tarifs des contraventions au règlement de police.

Anzère Tourisme
Le CC prend connaissance et accepte les comptes 2012/2013 d'Anzère Tourisme (AT). Ceux-ci bouclent sur un bénéfice de Fr. 9'342.95.

Information particulière

Remembrement urbain du secteur des Sénérettes
Par publication au BO du 27.09.2013, le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire a rendu notoire qu'en séance du 18.09.2013, le Conseil d'Etat a approuvé en totalité le nouvel état parcellaire du RPU des Sénérettes et a fixé la date de prise de possession totale des nouvelles parcelles au 07.10.2013.